

Introduction

Montréal serait unique. Un discours affirme en effet que le paysage urbain serait porteur d'une « identité » distinctive dont le reste du Québec ne ferait qu'accentuer le particularisme. Différent des autres villes québécoises, voire des villes nord-américaines, son « patrimoine » – ou, à tout le moins, celui qui y a été identifié – porterait les germes de son unicité. Depuis le début du xx^e siècle, l'État québécois sanctionne un « patrimoine » au nom d'une « identité nationale » à consacrer. Cette « identité » aurait ainsi permis de légitimer l'existence du Québec par sa culture en devenant l'un des éléments fédérateurs de la « nation québécoise ». Cependant, au cours des années 1970, au moment même où l'État s'imposait dans la consécration d'une « identité québécoise », des groupes voués à la sauvegarde du patrimoine, à Montréal, proposèrent de dégager une nouvelle identité nichée

jusque-là dans la matrice provinciale, une « identité montréalaise », dont le paysage bâti serait le garant. Les luttes pour la sauvegarde d'un patrimoine urbain à Montréal, vecteur de la formulation d'une identité, poseraient ainsi le problème de la patrimonialisation du bâti, c'est-à-dire des mécanismes sous-jacents à la reconnaissance du patrimoine architectural et urbain entre 1973 et 2003. Aussi sera-t-il question dans cet ouvrage du processus par lequel un patrimoine typiquement montréalais se serait formulé et constitué au cours des trente dernières années.

Très peu de recherches portent sur cette question au Québec, encore moins à Montréal. Les interrogations sur le patrimoine montréalais se résument généralement à son identification, à l'énumération de ses qualités architecturales ou à la déclinaison de son histoire¹. Les groupes de sauvegarde, nés dans un moment particulièrement intense de renouveau urbain, ont été, de manière générale, délaissés par la recherche. Pourtant, l'étude de la constitution du patrimoine, au Québec² et ailleurs³, a démontré la pertinence d'analyses de ce genre. Depuis les années 1980, elles se sont multipliées, en France notamment, au point d'ailleurs qu'il serait possible de croire que la « patrimonialisation galopante » mise au jour par François Hartog s'accompagne maintenant d'une « extension des exégèses », pour paraphraser Babelon et Chastel⁴. Au Québec, plusieurs ouvrages ont traité du rôle de l'État et de sa volonté d'orienter les pratiques culturelles en fonction de critères, de buts et de besoins extérieurs aux pratiques culturelles elles-mêmes⁵. Le cas québécois, dans cette perspective, ne pourrait être qu'une déclinaison supplémentaire des « histoires du patrimoine » en nombre croissant. Centrées sur la patrimonialisation plutôt que sur le patrimoine, ces « histoires » se sont évertuées à parcourir le labyrinthe de ses représentations, à évaluer sa portée symbolique, à interroger les mécanismes et les acteurs

1. Parmi les plus connus, citons les ouvrages de Jean-Claude Marsan, *Montréal en évolution : historique du développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, Montréal, Méridien, 1994 [1^{re} édition : 1974], de Marc H. Choko, *Les grandes places publiques de Montréal*, Montréal, Méridien, 1987, de François Rémillard et Brian Merret, *Demeures bourgeoises de Montréal : le mille carré doré : 1850-1930*, Montréal, Méridien, 1986, ou encore, de Guy Pinard, *Montréal, son histoire, son architecture*, Montréal, La Presse, 1987-1989, Éditions du Méridien, 1991-1995.
2. Voir, par exemple, Alain Roy, « Le Vieux-Québec, 1945-1963 : construction et fonctions sociales d'un lieu de mémoire nationale », mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval (Québec), 1995, Isabelle Faure, « La conservation et la restauration du patrimoine bâti au Québec. Études des fondements culturels et idéologiques à travers l'exemple du projet de Place Royale », thèse de doctorat (urbanisme et aménagement), Université de Paris VIII, 1995, et Luc Noppen, « Place-Royale : chantier de construction d'une identité nationale », dans Patrick Dieudonné (dir.), *Villes reconstruites : du dessin au destin. Actes du deuxième colloque international des villes reconstruites*, vol. II, Paris, L'Harmattan, 1994.
3. Voir, par exemple, le collectif sous la direction de Robert Dulau, *Apologie du périssable*, Rodez, Éd. du Rouergue, 1991.
4. Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *La notion de patrimoine*, Paris, Liana Lévi, 1994 [1^{re} éd. : *Revue de l'Art*, n° 49, 1980], p. 141.
5. Charles De Blois Martin, « L'évolution des rapports entre les politiques du patrimoine et du tourisme au Québec », mémoire de maîtrise (science politique), Université Laval (Québec), 1997; Andrée Lapointe, « L'incidence des politiques culturelles sur le développement des musées nationaux Canada-Québec depuis 1950 », thèse de doctorat (histoire), Université Laval (Québec), 1993.

au sein de sa constitution. Or, Montréal, à mi-chemin entre le Québec et l'Amérique, a été le théâtre, depuis les trente dernières années, d'un effort peu commun d'identification et de protection du patrimoine bâti. Des groupes citoyens, d'une volonté et d'une énergie presque sans faille, se sont spontanément formés. Aussi, l'examen de ce mouvement d'une ampleur peu commune pourrait mettre en lumière des pratiques et des processus méconnus, tout en densifiant les connaissances sur le patrimoine du « cas d'espèce » que représente Montréal. La présente recherche s'inscrit dans ce contexte, et dans la foulée des Andrieux, Barthel, Chastel, Choay, Dulau, Harvey, Hewison, Noppen, Nora, Morisset, Poulot, Wallace, Walsh et autres, qui ont interrogé la constitution historique ou structurale du patrimoine⁶.

Quatre sections divisent cette introduction. La première vise, par l'investigation des connaissances, à dessiner les contours du sujet d'étude à la lumière des interrogations et des réponses de la littérature recensée. Tentant de saisir le sens investi dans la reconnaissance du patrimoine, certains concepts et notions clés seront définis afin d'aborder, dans la seconde section, l'objet d'étude en regard de la situation spécifique de l'identification et de la sauvegarde du patrimoine bâti au Québec. À partir des repères théoriques relevés dans la troisième section, cet objet d'étude sera ensuite modélisé et décliné en hypothèses. Le modèle résultant, défini comme celui de la patrimonialisation du bâti montréalais, sera explicité dans la quatrième section, consacrée à l'approche et à la méthodologie. Ainsi sera dressé un pont entre les axes thématiques de la recherche et les sources disponibles.

■ Le patrimoine, contenu et sens d'un objet de recherche

En premier lieu, il convient de définir le patrimoine comme objet de recherche et de baliser l'espace conceptuel dans lequel se situe la problématique. En décodant le « patrimoine » comme l'expression identitaire d'une collectivité qui s'investit dans des traces de l'histoire auxquelles elle s'identifie, les écrits ont en effet justifié la pertinence d'un examen de son processus de reconnaissance. Dans cette optique, Montréal constitue un terrain d'investigation fertile que trop peu d'études ont parcouru. L'examen historiographique des questionnements formulés au cours des vingt dernières années permet, à cet égard, de développer les bases thématiques du travail de recherche présenté ici et d'en circonscrire les contours. L'exploration de cette thématique se fera ici en deux points : le premier concerne la notion de « patrimoine », le second, le sens investi dans les gestes de protection.

L'exploration du « patrimoine » et de ses différentes désignations, au fil des recherches et du temps, a fait ressortir l'élasticité du concept et la prégnance des valeurs soutenues par les collectivités dans le choix des biens intégrés sous cette appellation : « insistons, écrit Jacques Mathieu, chaque

6. Voir les titres en bibliographie.

époque a créé ses propres référentiels historiques, ses propres attitudes face au patrimoine⁷. Du « monument historique » inscrit sur le territoire de la ville au « patrimoine urbain », le cheminement sémantique permet de percevoir l'espace sans cesse renouvelé par le projet associé à la sauvegarde du patrimoine. Il aide aussi à comprendre, par la lecture des couches successives des biens qui y sont intégrés, les forces de friction conceptuelle en cause dans l'identification d'un patrimoine à l'échelle de la ville.

La notion « moderne » de patrimoine serait née, dans le monde occidental, au XIX^e siècle. Toutefois, Jean-Pierre Babelon et André Chastel, dans *La notion de patrimoine*, sont remontés aux premiers temps de l'Antiquité tardive, en associant la notion de patrimoine au culte chrétien des reliques⁸. Quant à Françoise Choay, dans *L'allégorie du patrimoine*, elle a amorcé son étude avec la Renaissance⁹. Ces chercheurs ont toutefois démontré que la notion « moderne » du patrimoine découle d'une désignation qui impliquerait la conservation des objets repérés. Pour Choay, ce ne fut qu'« à partir de 1820¹⁰, [que] le monument historique [fut] inscrit sous le signe de l'irremplaçable, les dommages qu'il subit [furent] irréparables, sa perte irrémédiable¹¹ ». Cette prise de conscience aurait défini le patrimoine, alors appelé « monument historique », et justifié, en partie, les mesures prises pour contrer sa disparition. Cependant, seuls des vestiges jugés exceptionnels se trouvaient épargnés. L'architecture vernaculaire, par exemple, restait à la merci du réaménagement des villes et du tissu urbain.

Les termes « patrimoine » et « monument historique », dans le sens actuel de leurs désignations, sont apparus dans la même période, au lendemain de la Révolution française¹². Le premier, « patrimoine », ne s'est imposé en France, selon André Desvallées, que dans les années 1970¹³. Entre ces deux dates, le terme « monument historique » fut utilisé. Le patrimoine est resté cantonné dans la sphère du familial et du droit : on parlait, par exemple, du patrimoine légué à ses enfants. Au cours du XIX^e siècle, l'usage du mot prit une valeur plus générale : on évoqua dès lors « ce qui est transmis à une personne, à une collectivité par les ancêtres, les générations précédentes (1823)¹⁴ ». Par la suite, l'acceptation actuelle du

7. Jacques Mathieu, « Les vernis du patrimoine », *Le forum québécois du patrimoine. Actes de la rencontre de Trois-Rivières*, Québec, s. éd., 1992, p. 7.

8. Jean-Pierre Babelon et André Chastel, *loc. cit.*

9. Françoise Choay, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, 1999 [1992].

10. Selon Pierre Nora, cette période correspond, en France, à la Restauration (1814-1830), « moment capital de l'adéquation de la nation à son histoire, [...] ; prise de conscience du passé comme passé, et de la nation comme nation ». Voir Pierre Nora, « Présentation : Le patrimoine », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 [1986], p. 1431.

11. Avant cette date, l'objet architectural et l'objet d'art n'étaient vus que comme « [...] des repères pour le présent, des œuvres qu'on pourrait égaler ou surpasser ». Voir Françoise Choay, *op. cit.*, p. 105.

12. André Chastel, « La notion de patrimoine », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1997 [1986], vol. 1, p. 1447.

13. André Desvallées, « À l'origine du mot "patrimoine" », dans Dominique Poulot (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998.

14. Alain Rey (dir.), *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, vol. II, p. 1452.

mot, porteuse du caractère sacré d'un trésor à préserver, et évocatrice du temps et de la filiation, s'est surimposée à cette définition. La *Charte de Venise* de 1964, texte incontournable pour la conservation du patrimoine au xx^e siècle, stipulait : « chargées d'un message spirituel du passé, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires¹⁵ ». Dans la *Charte du patrimoine bâti vernaculaire*, ratifiée en 1999¹⁶, le patrimoine est défini comme : « un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société », tandis que dans la *Déclaration de Deschambault* (charte du patrimoine québécois adoptée en 1982), il est : « l'ensemble des créations et des produits conjugués de la nature et de l'homme, qui constituent le cadre de notre existence dans le temps et dans l'espace. Une réalité, une propriété à dimension collective et une richesse transmissible qui favorisent une reconnaissance et une appartenance¹⁷ ». Une gamme fort large de biens peut, à l'évidence, correspondre à cette définition, qui reste d'évocation récente : pendant le xx^e siècle, en effet, la pratique n'utilisa que très rarement le mot « patrimoine ». Le chemin qui conduirait à cette définition n'était pas sans méandres.

Le terme « monument historique » a dominé les désignations jusqu'à tout récemment. Les deux mots qui composent l'expression ne sont pas innocents : le premier – « monument » – se référerait à une valeur de signal attachée à l'objet ; l'adjectif accolé – « historique » – conférerait la dimension temporelle du « souvenir ». Aloïs Riegl, au début du xx^e siècle, a le premier proposé une définition du monument passant par le processus de sa constitution. Dans son esprit s'opposaient le monument « intentionnel » et le monument « historique ». Ce dernier, perverti de sa destination originelle pour devenir objet de remémoration, n'était pas, au contraire du monument « intentionnel », créé ou édifié « dans le but précis de conserver toujours présent et vivant dans la conscience des générations futures le souvenir de telle action ou de telle destinée (ou la combinaison de l'un et de l'autre)¹⁸ ». Le monument historique devait adopter ce rôle, toujours selon Riegl, par son obsolescence. L'historique devenait monument parce qu'une collectivité choisissait qu'il le devienne. Cependant, la filiation entre monument et monument historique obligeait à tenir compte de la dimension monumentale, qu'elle soit réelle ou figurée. En somme, pour qu'il soit élevé au rang de monument historique, les valeurs symboliques rattachées à l'objet « historique » devaient être assez puissantes pour qu'il pût être qualifié comme tel. Sa définition le condamnait à une vision beaucoup plus étroite que celle portée par le patrimoine.

15. II^e Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, *Charte de Venise*, 1964; [<http://www.icomos.org/docs/venise.html>], consulté le 23 février 2005.

16. ICOMOS, *Charte du patrimoine bâti vernaculaire*, 1999; [http://www.international.icomos.org/charters/vernacular_f.htm], consulté le 23 février 2005.

17. ICOMOS-Canada, *Déclaration de Deschambault*; [<http://www.icomos.org/docs/deschambault.html>], consulté le 23 février 2005.

18. Aloïs Riegl, *Le culte moderne des monuments*, Paris, Seuil, 1984 [1903], p. 35.

Dans la ville, les expressions « site historique » et « arrondissement historique » furent créées afin d'assurer une plus grande portée à l'identification des biens. S'annonçait, dans la pratique, l'invention d'un « patrimoine urbain » que certains penseurs comme John Ruskin, Camillo Sitte et Gustavo Giovannoni avaient préfiguré, entre 1850 et 1930, dans leurs ouvrages¹⁹. Toutefois, le « site » et « l'arrondissement historique » ne représentaient qu'une déclinaison plurielle du monument historique. Appliqués à la ville, le « site historique » et l'« arrondissement historique » ne pouvaient que circonscrire un territoire précis, défini par son caractère d'homogénéité et ainsi élevé au rang de monument.

L'apparition du « bien culturel » permit d'envisager une nouvelle avenue, qui intégrerait l'ensemble des objets conservés sous les vocables de monument, de site ou d'arrondissement. La nouvelle désignation retenue abandonnait tout rappel de monumentalité. Son adjectif renvoyait à la dimension de culture, dans son sens anthropologique, de la société dont le bien témoignait. Si le « monument historique » se référait à une conception élitiste de l'histoire de l'art classique, le « bien culturel » exprimait le caractère populaire, collectif, de la désignation²⁰. Ce transfert sémantique témoignait du développement des sciences sociales, de la nouvelle histoire et de l'ethnologie, disciplines qui tablaient davantage sur les notions de représentativité et de témoignage que sur l'exceptionnel et le singulier²¹.

Cependant, le mot « patrimoine » s'imposa rapidement devant l'expression « bien culturel ». Le terme facilitait l'extension et l'acceptation des nouveaux objets sous cette appellation. L'idée de transmission permettait une meilleure justification de la conservation. En parallèle, comme le faisait remarquer François Hartog : « plus le patrimoine (la notion du moins) prenait de l'embonpoint, plus s'effritait le monument historique (la catégorie)²² ». Au Québec, près de cinquante ans furent nécessaires pour passer de la Loi sur les monuments historiques (1922) à la Loi sur les biens culturels (1972). Quinze ans plus tard, en 1988, les études pour définir une nouvelle politique employaient désormais une nouvelle expression :

19. John Ruskin, *Les sept lampes de l'architecture*, Paris, Denoël, 1987 [1849] ; Camillo Sitte, *L'art de bâtir les villes : l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Paris, L'Équerre, 1984 [1889] ; Gustavo Giovannoni, *L'urbanisme face aux villes anciennes*, Paris, Seuil, 1998 [1930]. Voir aussi Françoise Choay, *op. cit.*, p. 130-151.
20. L'expression apparut avec la Loi sur les biens culturels ; une nouvelle sensibilité dans les désignations allait permettre, à long terme, la reconnaissance d'un patrimoine qui inclurait une architecture moins monumentale. Ces développements ne furent pas étrangers aux transformations de la notion de culture. Voir Denys Chue, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, Éditions La Découverte, 1996.
21. Fernand Harvey note trois « facteurs extérieurs » qui ont transformé les pratiques patrimoniales : l'élargissement de la notion de patrimoine, influencée, on vient de le dire, par les développements de la « nouvelle histoire sociale » et la multiplication des groupes de référence qui en découlerait, la professionnalisation des pratiques et, enfin, la « place croissante accordée à l'interprétation ». Voir Fernand Harvey, « La production du patrimoine », dans Andrée Fortin (dir.), *Produire la culture, produire l'identité ?*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2000, p. 10-14.
22. François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*, Paris, Seuil, 2003, p. 199.